

DOSSIER Demande d'aide financière COVID 2019 Dispositif



A retourner à
info@aveyron.cci.fr
Téléphone : 05.65.77.77.00

Pièces à fournir :

- Carte d'identité
- Extrait k.Bis ou attestation INSEE
- Dernier bilan comptable produit (2018 ou 2019) ou attestation de CA 2019 (p4)
- Déclaration sur l'honneur signée (ci-après p 4)
- RIB compte professionnel ou compte entreprise
- Tous justificatifs prouvant vos déclarations

1 – DIRIGEANT / ENTREPRISE

Etat Civil

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville

Téléphone : Mail :

Situation de famille

Situation matrimoniale : Enfants à charge :

Situation professionnelle du conjoint :

L'entreprise

Raison sociale :

Nom commercial

Activité :

Adresse :

Tél : Mail :

Statut juridique de l'entreprise :

N° SIREN :

Code NAF :

Date de création/reprise :

Nombre de salariés (ETP) au 01/03/2020 :

Nombre d'apprentis au 01/03/2020 :

Murs professionnels :

Propriétaire en direct ou via SCI Locataire d'un tiers

Montant du loyer mensuel HT (TTC pour les micro BIC/BNC) :

2 – RENSEIGNEMENTS SUR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE COVID 19

	Cocher	Commentaires
Date Fermeture administrative totale		Date de fermeture
Date Fermeture totale à l'initiative du dirigeant		Date de fermeture Date de réouverture (connue ou prévisionnelle)
Date Fermeture partielle/mise en activité partielle		Date de fermeture Date de réouverture (connue ou prévisionnelle)
Autres conséquences :		

Chiffre d'affaire	HT	TTC (micro BIC/BNC)
Février 2020		
Mars 2020		
Avril 2020		
Mai 2020 (prévisions)		

Chiffre d'affaire annuel	HT	TTC (micro BIC/BNC)
2019		

Chiffre d'affaires annuel		
2018		

Avez-vous sollicité des aides auprès des différents dispositifs Etat ou Région ?

Nature des dispositifs sollicités	Dépôt dossier Oui/Non	Aide obtenue Nature Montant	Aide refusée Raison du refus
Fonds de solidarité national volet 1 1500 euros max			
Fonds de solidarité région Occitanie volet 2 2000 euros max			
Fonds de solidarité région Occitanie exceptionnel 1000 ou 1500 euros max			
Indemnité Perte de gains CPSTI (Urssaf)			
Autres dispositifs			

Trésorerie à la date de la demande :

Connaissez-vous des difficultés de trésorerie dues à la crise Covid 19 ? OUI NON

Montant de perte d'activités (chiffre d'affaire) en pourcentage sur les mois impactés par le confinement :

Montants des retards estimés (loyers impayés, dettes fournisseurs...) :

Avez-vous sollicité un Prêt Garanti par L'Etat (PGE) :

Montant du PGE sollicité

Décision banque : accord refus en attente

Renseignements sur les effectifs :

L'entreprise peut-elle recourir au chômage partiel ? OUI NON

Envisagez-vous de procéder à des licenciements ? OUI Combien ? NON

Envisagez-vous de procéder à des embauches OUI Combien ? NON

Autres renseignements sur la reprise d'activité :

Exemples : besoin de kit sanitaires, accompagnement (conseil formation à la reprise), autres.

Remarque :

Votre demande sera analysée lors d'une commission d'attribution qui se réunira rapidement, tous les 15 jours environ.

Il est fortement possible que vous soyez contacté par un technicien si des éléments complémentaires sont nécessaires pour une prise de décision. Soyez donc disponible au plus possible.

3 - ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné Demeurant à

Atteste par la présente avoir subi un sinistre par suite de la crise COVID 2019

dans l'exploitation de mon entreprise dénommée inscrite sous le N°
..... à

Je sollicite une aide financière « COVID 2019 », faire face aux besoins d'urgence de mon activité.

Par la présente, j'atteste sur l'honneur ne faire l'objet d'aucune procédure collective en cours, ni d'inscriptions dans les fichiers FICP et FCC de la banque de France.

Par ailleurs, j'atteste ne pas percevoir d'autres revenus ou pensions quels qu'ils soient d'un montant supérieur à 800 €.

***Pour les entrepreneurs en Micro BIC/BNC, j'atteste que :**

mon CA TTC (ou BNC) pour l'année 2019 était de : €

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Ces éléments sont susceptibles d'être contrôlés à tout moment par les services financiers de la communauté de communes ou de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron.

Date et signature du demandeur :

Fait à..... **le**

DECISION DU COMITE D'AGREMENT

Date :

Montant accordé :

Conditions particulières :

Signature du Président de séance :

Règlement du dispositif Aides Directes Covid 19

Millau Grands Causses

Les modalités d'application du dispositif

L'aide interviendra au bénéfice des professionnels et des entreprises de toutes filières d'activité confondues qui pourront déposer un dossier d'aide auprès de la CCI Aveyron qui l'instruira via une commission d'attribution qui se réunira tous les 15 jours.

Ce dossier sera téléchargeable sur le site de la communauté de commune : [Lien de téléchargement](#)

Critères d'éligibilité

- l'entreprise devra être immatriculée avant le 01 février 2020 et exercer l'activité à titre principal ;
- le dirigeant ne bénéficie pas d'un revenu lié à une autre activité ni d'une pension supérieure à 800 €
- le chiffre d'affaire constaté lors du dernier exercice est inférieur à 1 000 000 € (cf : dernier exercice clos disponible)
- le bénéfice imposable ne doit pas excéder 60 000 € sur le dernier exercice clos après réintégration de la rémunération du mandataire social (voir critères fonds de solidarité national volet 1) ;
- les professionnels devront attester sur l'honneur d'être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2019 ;
- l'entreprise devra être située, via son siège social, sur le territoire de la CCMGC ;
- l'entreprise devra avoir subi soit une fermeture administrative, soit une perte significative de son chiffre d'affaires sur les mois concernés par le confinement, par rapport à une valeur de CA mensuel évaluée en lissage sur la base du CA annuel 2019 (à défaut 2018), sur justificatif comptable si possible ou déclaration sur l'honneur susceptible de contrôle à posteriori ;
- en priorité, l'entreprise n'aura pu être éligible aux aides des dispositifs Etat ou Région, sur justificatif ;
- pour celles ayant eu droit à une aide partielle via les dispositifs Etat ou Région, celles-ci feront l'objet d'une analyse au cas par cas, sur justificatif ;
- les entreprises présentant moins de 12 mois d'activité feront l'objet d'une analyse au cas par cas sur la base d'un prévisionnel ;

Par ailleurs, la Communauté de communes Millau Grands Causses se réserve la possibilité de demander à la CCI Aveyron de verser une aide directe via le fonds octroyé, à une entreprise en difficulté qui représenterait un enjeu majeur pour l'économie du territoire et non forcément concerné par les critères vus ci-dessus, dans la limite du plafond des 2000 €.

Le montant de l'aide par entreprise est plafonné à 2000 € sans que le montant de l'aide puisse dépasser le montant de CA du mois de référence lissé sur le CA annuel 2019 ; (à défaut 2018)

Cette aide servira à faire face aux charges globales de l'entreprise, elle pourra entre autres, soutenir le paiement du loyer.

L'aide ne sera versée qu'une seule fois par entreprise.

Perte de CA comprise entre 30 et 50 % : octroi d'une subvention de 1 000 € ;

Perte de CA comprise entre 50 et 70 % : octroi d'une subvention de 1 500 € ;

Perte de CA supérieure à 70 % : octroi d'une subvention de 2 000 €.

La CCI Aveyron fera signer au bénéficiaire une convention de remise de l'aide précisant les conditions d'octroi et les obligations du bénéficiaire.

Les demandes devront être déposées avant le 30 juin 2020.